



Projet établissements OHANTZEA & OHANTZEA TTIKI

L'Association OHANTZEA LE NID créée en 1990 gère les deux structures :

- OHANTZEA : 60 rue Laminak – 64122 URRUGNE

- OHANTZEA TTIKI : 13 rue Dongaitz Anaiak – 64122 URRUGNE

Elles fonctionnent sur des valeurs pédagogiques et éducatives communes. Elles offrent chacune leurs spécificités : sections autonomes « bébés », « moyens », « grands » à OHANTZEA et pièce unique à OHANTZEA TTIKI.

L'objectif est de garder une seule identité, pour deux structures complémentaires avec une même amplitude horaire garantissant une offre de service optimum dans la commune d'URRUGNE.

L'objectif est de garder une seule identité, pour deux structures complémentaires avec une même amplitude horaire garantissant une offre de service optimum dans la commune d'Urrugne. Une rotation du personnel est prévue à chaque rentrée fin août entre les 2 structures afin d'offrir une dynamique professionnelle et favoriser les échanges entre les 2 lieux.

Proposer un accueil de qualité avec des conditions propices à la sécurité physique et affective de l'enfant, à son développement, en application des 10 principes énoncés dans la Charte Nationale pour l'accueil des jeunes enfants :

Article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles et de la réglementation applicable :

Article L214-1-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Article R2324-29 - Code de la santé publique - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Table des matières

1. <u>PREAMBULE - HISTORIQUE</u>	3
2. <u>PROJET D'ACCUEIL</u>	6
<u>A – Prestations d'accueil proposées</u>	6
• Durée et rythme d'accueil • Âge des enfants accueillis • Capacité d'accueil des établissements • Offre d'accueil	
<u>B – Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique</u>	6
• Missions et mode d'intervention du référent santé et accueil inclusif • Dispositions pour la mise en place d'un PAI • Administration des soins et traitements médicaux	
<u>C – Compétences professionnelles mobilisées</u>	7
• Composition de l'équipe • Modalités d'intervention d'une équipe ressource • Le travail d'équipe • Analyse des pratiques professionnelles • Actions de formation et apprentissage • Accueil des stagiaires et apprentis	
3. <u>PROJET EDUCATIF</u>	10
<u>A – Charte d'Accueil du jeune enfant</u>	10
<u>B – Accueil, soin, développement, bien-être et éveil</u>	10
<u>B.1 – L'accueil de l'enfant et de sa famille</u>	
<u>B.2 – Le soin</u>	
<u>B.3 – Développement, bien-être, éveil et les échanges</u>	

4. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE 17

A – Intégration dans l'environnement social et partenariats extérieurs 17

- Public accueilli
- Modalités pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Accueil d'urgence
- Contexte territorial
- Partenaires extérieurs

B – Démarche en faveur du développement durable 19

- Soins des enfants
- Alimentation
- Activités
- Entretien et divers

1. PREAMBULE - HISTORIQUE

3

Octobre 1989 : Un groupe de parents, à la suite d'une enquête réalisée auprès de familles d'Urrugne, décident de créer une structure d'accueil à la petite enfance. Ils créent alors l'association « Ohantzea Le Nid » autour de Thierry Delobel qui en devient président.

Septembre 1990 : Ouverture de la crèche à Carrera-Baita. Née avant terme selon les uns, naissance non désirée pour d'autres, la structure a su démontrer, années après années, qu'elle s'intégrait parfaitement à la vie de la commune.

Le succès de la Crèche halte-garderie s'est affirmé au fil des ans grâce, au départ, au bénévolat des parents, à la qualité de l'équipe (Infirmière puéricultrice, éducatrice jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et de service) très soudée autour de Valérie Burgues, la directrice de la crèche et à celle du partenariat avec la Direction de la PMI départementale et la CAF, principal partenaire financier de l'association avec la mairie d'Urrugne.

2005 : Déménagement dans les nouveaux locaux : 50 places

Mise en place de la PSU, prestation de service unique, c'est-à-dire passage de la prestation à la journée ou ½ journée.....à l'heure

2009 : Ouverture Ohantzea Ttiki 20/08/2009 : 12 places

Ohantzea : Mise en place d'un agrément modulable afin d'optimiser le taux d'occupation

2010 : Mise en place obligatoire d'une Convention Collective

Ohantzea : 50 places

Ohantzea Ttiki : 16 places

Cette convention collective représentera un surcoût estimé à près de 30 000 € la première année et sera revalorisée chaque année

2011 : La mairie impose à la crèche de n'accueillir que les enfants dont la famille habite à Urrugne, et donc de refuser les inscriptions d'enfants dont un des parents travaille à Urrugne ou issus de communes voisines. Cette politique va entraîner une réduction du nombre d'heures facturées entre 2012 et 2014.

2012 : Réduction de la participation de la mairie au fonctionnement de la crèche qui comprend 2 structures, passant de 34% du prix de revient réel à 34% du prix plafond CAF.

2012-2016 : Mise en place d'un dispositif de labellisation visant le développement d'une offre d'accueil en langue basque permettant de garantir la qualité de l'accueil tout en favorisant le processus de la transmission de la langue. Cette mise en place s'accompagne de contraintes organisationnelles importantes.

Septembre 2012 : obligation de proposer aux parents un nouveau service : fourniture des couches et du lait.

2013 : Activité en baisse (2 ETP en arrêt longue maladie ; Fin de l'aide exceptionnelle pour la mise en place de la convention collective Déficit pour l'association Ohantzea.

2014 : Arrêt au 30 juin du financement des EAJE (établissement accueil jeunes enfants) par le CG64, d'un montant de 0,30 €/heure/enfant. Manque à gagner estimé à près de 17 000,00 €.

2015 : Accueil des enfants hors commune avec autorisation de la mairie à partir du 2e semestre
Sensibilisation des parents quant au respect de leur contrat pour une meilleure maîtrise du taux de facturation. Augmentation du nombre de jours d'ouverture (moins de jours de fermeture en été et à Noël). Développement de l'activité (heures réalisées, heures facturées) :

- appel journalier si place disponible (remplacement des enfants absents),
- proposition de jours supplémentaires aux familles qui ont un minimum de jours par semaine et qui en désirent plus.
- Optimisation du poste « personnel » : non-remplacement de : 1 ETP (démission), 1 mi-temps thérapeutique jusqu'en avril 2015, embauche d'1 contrat aidé en remplacement d'un départ à la retraite, mise en place de coupures, polyvalence...
- Mise en place de la démarche DLA : Diagnostic local d'accompagnement

2016 : L'augmentation du nombre de jours d'ouverture en août ne justifie pas de renouveler l'expérience à partir de 2016 : pas de différence importante en volume d'heures par rapport à 2014, gestion du personnel. Continuer à optimisation du poste « personnel » : embauche de CAE, continuité des coupures, polyvalence... Poursuite de la démarche DLA : intégration des parents dans les différentes commissions.

2017 - 2023 : L'accueil d'enfants d'Urrugne et des communes proches permet d'atteindre un niveau d'activité nécessaire à l'équilibre financier de l'association. Continuer à sensibiliser les parents quant au respect de leur contrat, d'où une meilleure maîtrise du taux de facturation (H. facturées / H. réalisées) :

- appel journalier si place disponible (remplacement des enfants absents),
- proposition de jours supplémentaires aux familles qui ont un minimum de jours par semaine et qui en désirent plus.

Optimisation du poste « personnel » : adaptation des horaires, polyvalence...

Labellisation – accueil en basque : à la demande des parents avec présence de bascopphones dans chaque groupe. En cours de labellisation pour Ohantzea et Ohantzea Ttiki.

2023 : Retour à la stabilité après la période COVID 2020 – 2022 malgré les absences dues aux cas contact, covid, réductions journalières, fermeture de groupes et autres aléas.

Mise en place d'un nouveau mode de calcul de la PSU avec un bonus territoire, versé directement aux structures par la CAF. Les mairies continuent de participer au fonctionnement des structures avec déduction de ce bonus territoire. Continuité de toutes les actions mises en place les années précédentes : sensibilisation des parents, personnel, etc...

2024 : Arrêt de la participation du Conseil Départemental

Projet d'établissement OHANTZEA & OHANTZEA TTIKI

Établissements d'accueil du Jeune Enfant

2025 : 35 ans de la crèche - Mission de service public

Structure adaptée à l'accueil de tous les enfants, en situation de handicap...

Service complet proposé aux familles (repas + couches inclus + produits d'hygiène) et adapté à leurs besoins

Projet pédagogique permettant de favoriser le développement global de l'enfant : développement psychomoteur, social, affectif et intellectuel...

Encadrement avec du personnel qualifié :

- 1 pour 5 qui ne marchent pas

- 1 pour 8 qui marchent

Accueil en basque : les arrivées et les départs se font en euskara à la demande des parents ; tous les enfants bénéficient d'un environnement bilingue (activités, changes, repas...) ; la moitié de l'équipe encadrante est bascophone.

2. PROJET D'ACCUEIL

A - Prestations d'accueil proposées

- **Durée et rythme d'accueil :**

Horaires d'ouverture :

Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Période de fermetures annuelles :

Fermeture estivale : 3 premières semaines d'août

Fermeture fin d'année (Noël – Jour de l'An) : 10 – 15 jours

- **Age des enfants accueillis :**

OHANTZEA : Accueil des enfants à partir de 2 mois et demi à 18-24 mois

OHANTZEA TTIKI : Accueil des enfants à partir de 18-24 mois

- **Capacité d'accueil des établissements :**

OHANTZEA : Agrément de 50 enfants

OHANTZEA TTIKI : Agrément de 18 enfants

- **Offre d'accueil :**

Type d'accueil proposé : Régulier, Occasionnel, Urgence

Service d'accueil comprenant la fourniture : Repas, Couches, Produits d'hygiène

B - Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

- **Missions et mode d'intervention du référent santé et accueil inclusif :**

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est une des priorités de notre projet. Chaque enfant aura un projet individuel mis en place au moment de l'admission : Projet individuel établi par l'équipe de la structure et tous les intervenants extérieurs. La structure n'est pas un lieu de soin, des interventions spécialisées pourront donc être mises en place au sein même de la structure (kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste ...).

Une attention et un suivi particuliers seront portés à ces enfants afin est d'offrir à ces derniers un accueil adapté à leur état et correspondant à leurs besoins et aux attentes de leurs parents.

- **Dispositions définies pour mettre en place un PAI :**

Si un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) est nécessaire en cas de traitement régulier ou de régime alimentaire particulier, il est signé par le médecin prescripteur, les parents et le médecin de la structure puis régulièrement remis en cohérence. L'ensemble des professionnels diplômés (Puéricultrice, Auxiliaires de Puériculture et Educateurs de Jeunes Enfants) pourra mettre en œuvre le PAI.

- **Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfants :**

Si un médicament ou des traitements doivent être administrés à un enfant, l'ordonnance en cours de validité devra obligatoirement être fournie avec le médicament dans son emballage d'origine étiqueté aux nom et prénom de l'enfant et remise au personnel qui accueille l'enfant le matin.

En cas de fièvre supérieure à 38,5°, tout agent peut administrer un antipyrétique (paracétamol) selon le protocole établi.

C - Compétences professionnelles mobilisées

- **Composition de l'équipe présente auprès des enfants et membre(s) de l'équipe non comptabilisé(s) dans l'encadrement des enfants (nombre, qualification et fonction) :**

Notre équipe pluridisciplinaire se compose :

- D'une infirmière puéricultrice diplômée d'état directrice
- D'une adjointe
- D'une Éducatrice de Jeunes Enfants en direction (Ohantzea Ttiki)
- De deux éducatrices de Jeunes Enfants sur le terrain
- D'Auxiliaires de Puériculture
- D'agents titulaires du CAP AEPE
- D'un cuisinier préparant les repas
- D'agents techniques d'entretien des locaux
- D'un médecin référent

- **Modalités d'intervention d'une équipe ressource :**

La directrice infirmière puéricultrice avec l'adjointe : elles dirigent les établissements et prennent les décisions nécessaires à leur bonne gestion. Elles sont les interlocutrices privilégiées des familles et restent à leur disposition. Elles animent et participent à la plupart des réunions de la crèche (équipe ou parent). Elles sont garantes du projet d'établissement et de sa mise en place avec le soutien de l'adjointe et de l'EJE. Elles assurent la gestion de leur établissement. Elles organisent aussi bien le quotidien des jeunes enfants que celui des salariés. Elles veillent au bien-être, à la santé et au développement de l'enfant et s'assurent du respect des règles de sécurité et d'hygiène. Gestionnaire, manager d'équipe, elles prennent également en charge toute la partie administrative de la crèche en collaboration. Elles jouent le rôle de pont entre les partenaires institutionnels et les parents.

Les Éducateurs de Jeunes Enfants : ont pour mission d'accompagner les enfants afin de leur garantir bien-être, sécurité et épanouissement. Ils accompagnent les enfants dans leur quotidien et les familles dans leur parentalité. Ils soutiennent les équipes au quotidien et initient la mise en place de projet. Leurs compétences et leur spécialisation dans le secteur éducatif de la petite enfance leur confèrent un rôle de référent et d'observations. Ils sont garants de l'application du projet d'établissement et veillent à la coordination des actions des professionnels.

Les Auxiliaires de Puériculture : sont des professionnels qualifiés (auxiliaires de puériculture et assistantes petite enfance). Ils assurent la prise en charge des enfants tout au long de la journée aussi bien pour les soins d'hygiène que pour les activités dans le respect de l'organisation et des rythmes de chaque enfant. Ils accueillent les enfants et les familles dans le respect des besoins de chacun et ajustent en fonction des observations faites au quotidien.

Les CAP AEPE : elles secondent les Auxiliaires de Puériculture

Le personnel de cuisine : En fonction du budget alloué, il élabore les menus avec des produits de saison et le plus possible locaux. Toutes les normes HACCP sont respectées lors de la préparation des repas et du nettoyage des locaux. Les menus sont soumis à validation de la directrice et suivent le PNNS (Plan National Nutrition Santé). Il veille à respecter les régimes alimentaires spécifiés sur les PAI et/ou pour convenances religieuses.

Le médecin : est le RSAI (Réfèrent Santé et Accueil Inclusif). Le rôle du RSAI est d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. D'apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service et de veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille

Le personnel de service : entretient les locaux et le linge dans le respect des normes HACCP.

- **Le travail d'équipe :**

L'équipe se réunit tous les trimestres pour échanger sur les problématiques de la structure et échanger sur les projets à venir. Dans notre structure, le groupe des bébés est plus indépendant des autres pour des raisons de sécurité. Les groupes de moyens et des grands interagissent au quotidien (accueils matin et soir mutualisés, temps de jeu dans la journée. Les professionnels peuvent être amenés à travailler dans n'importe quel espace, d'où l'importance d'échanger au quotidien entre équipes. Un roulement annuel est effectué lors des passages de groupes afin de conserver un repère pour les enfants en début d'année.

- **Actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles :**

6 heures par an, les réunions de l'analyse de la pratique professionnelle sont animées par une psychologue extérieure à la structure. Ces réunions concernent tous les professionnels qui sont auprès des enfants. C'est un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. Ce temps n'est pas là pour juger ou amener des situations mais bien pour prendre du recul sur le quotidien et permettre une réflexion sur chaque cas.

- **Actions de formation, y compris le cas échéant, par l'apprentissage :**

Chaque année, un calendrier des formations est proposé à l'équipe. De plus, tous les deux ans, les formations premiers et secours et SST (Secours et Santé du Travail) sont proposées.

Les structures et dans la limite de faisabilité, peuvent accueillir une salariée en formation par l'apprentissage. Une convention sera alors mise en place entre les organismes compétents en la matière.

- **L'accueil des stagiaires et apprentis**

Régulièrement, notre structure est sollicitée pour des stages dans les différents postes de la petite enfance (Auxiliaire, CAP, EJE, bac pro, stage d'observation de 3e). L'accueil des stagiaires permet aux professionnels de transmettre leur savoir et leur savoir-faire tout en se remettant en question face aux interrogations des stagiaires. Les stagiaires ont en référence un professionnel spécifique à leur formation.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants et ne comptent pas dans le taux d'encadrement. Ils peuvent toutefois effectuer des gestes auprès des enfants, sous surveillance d'un professionnel.

2. PROJET EDUCATIF

OHANTZEA : les enfants sont répartis en 3 groupes adaptés à leur âge, à partir de 2 mois et demi à 18-24 mois et à leur développement.

OHANTZEA TTIKI : à partir de 18-24 mois jusqu'au départ à l'école.

A – Application des exigences de la Charte d'Accueil du jeune enfant

En application de l'article [L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles](#), la charte d'Accueil du Jeune Enfant établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE » qui la résument sont, quel que soit le mode d'accueil, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont en outre affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant. L'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant les intègrent à leur pratique professionnelle.

B – Dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants

- **Valeurs majeures du Projet éducatif :**

Dans nos structures, en plus de nos missions définies par le Projet Social de la Petite enfance, nos objectifs premiers sont :

- De favoriser le bien-être des enfants, des parents et des professionnels. Les professionnels veillent au bien-être physique, affectif et psychique de l'enfant. L'équipe veille à amener un climat de confiance auprès des parents pour garantir le meilleur accompagnement possible. Afin que tout cela soit possible, le bien-être de l'équipe est également un objectif de la structure pour que tous puissent travailler dans un climat serein.
- De prendre en compte de la singularité de chaque enfant, quel que soit sa situation familiale, le besoin de ses parents, ses besoins spécifiques, notamment s'il est porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- De garantir la neutralité philosophique, politique, religieuse des professionnels dans leurs activités avec les enfants et leur contact avec les familles.

B.1 - L'accueil de l'enfant et de sa famille

L'adaptation commence dès la première rencontre. Ce temps d'échange avec la directrice est primordial car celle-ci prendra le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement de la structure et les valeurs portées par les équipes. Cela permettra aussi de répondre aux questionnements et aux inquiétudes de la famille.

- **L'adaptation, la familiarisation**

Au moment de l'entrée en collectivité, l'enfant et son parent ont besoin d'un temps d'adaptation afin de s'habituer au nouvel environnement et aux nouvelles personnes et d'apprendre à se séparer progressivement dans un climat sécurisant.

Le premier jour, un professionnel se détache du groupe pour accueillir l'enfant et ses parents dans l'unité. L'enfant est sécurisé par leur présence et peut découvrir ce qui est nouveau pour lui (lieux, sons, visages...) et commencer à jouer. Le professionnel remplit une fiche individuelle, notant les habitudes de l'enfant (alimentation, sommeil, jeux...). Les parents peuvent sur ce temps échanger sur leurs inquiétudes et autres questionnements.

Puis l'enfant revient seul sur des temps de plus en plus longs (30 minutes, 1 heure, 2 heures, un repas, une sieste, un goûter) jusqu'à arriver à sa journée type de contrat. L'adaptation se déroule habituellement sur 15 jours s'adapte à chaque enfant et/ou famille.

- **L'accueil au quotidien et aménagement de l'espace**

Les accueils du matin et du soir permettent d'assurer la continuité entre la maison et le lieu d'accueil ou inversement. Ils portent sur différents sujets : alimentation, sommeil, humeur... C'est un moment qui permet aux parents et aux professionnels d'échanger sur des sujets importants afin de favoriser une continuité de soin et de respecter le rythme individuel de chaque enfant : prise de médicaments durant la nuit, changement de comportement de l'enfant...

Lors de l'accueil du matin, les bébés sont dans leur service. Les moyens et les grands sont regroupés dans la salle polyvalente jusqu'aux environs de 8h45 puis se séparent dans leurs groupes.

À la suite du COVID, des portails ont été mis en place pour créer un sas. Après observation, nous avons décidé de garder l'accueil du matin au portail afin de faciliter la séparation et d'ouvrir l'accueil du soir sur les groupes aux parents. Ainsi, les parents peuvent observer leur enfant évoluer au sein de la crèche et du groupe.

Dans chaque service, l'aménagement de l'espace n'est pas figé. Il est modulable tout au long de l'année en fonction de l'évolution des enfants.

B.2 - Le soin

- **L'alimentation**

Le temps du repas commence avant même de passer à table. Chez les grands, un rituel est mis en place avant le moment du repas (histoire, imagier, musique douce...) La répétition de ce rituel créé un repère stable afin de rassurer les enfants et de créer une chronologie dans la journée. Les repas en collectivité permettent d'éveiller les enfants à de nouveaux goûts, les guider vers l'autonomie (encouragement des professionnels à manger seul...), de les sociabiliser (introduction des règles de politesse, respect des autres).

Les plus grands prennent leur déjeuner et leur goûter dans le réfectoire. Les repas sont pris à 11h30 et les goûters à 15h30. Lors des repas, les enfants sont installés par petits groupes sur des tables et des chaises adaptées à leur développement psychomoteur. Un adulte prend en charge une table et vient en aide aux enfants au besoin. Nous respectons l'appétit des enfants dans la limite d'une portion adaptée à son âge. Nous ne forçons pas les enfants à manger mais les encourageons à goûter. Le plateau repas est le choix qui a été fait par l'équipe, proposant le repas sous forme d'assiette compartimentée. Ainsi chaque plateau est composé de l'entrée, du plat et du dessert. Chaque enfant est donc libre de manger dans l'ordre et au rythme qui lui convient. A la fin du repas, un gant en tissus est proposé pour que l'enfant puisse se débarbouiller en toute autonomie.

Pour le groupe des moyens, les repas également pris au réfectoire à 11h et 15h. Le personnel commande des repas adaptés à chaque enfant au personnel de cuisine (mixé, mouliné, morceaux...), en respectant les éventuels PAI et régimes alimentaires. En grandissant, l'enfant est de plus en plus désireux de manger seul. Pour favoriser l'autonomie, nous commençons le repas en lui donnant une cuillère et l'aidons avec une deuxième. Puis petit à petit, l'enfant mangera seul. Pour l'eau, nous commençons en donnant un biberon, puis un verre à bec et enfin, un verre normal.

Chez les bébés, le repas est donné en fonction du rythme de l'enfant. Lors de la diversification, les parents doivent commencer à la maison (en accord avec le médecin ou le pédiatre). Les transmissions sont importantes pour l'équipe afin que l'enfant bénéficie des repas proposés par la structure et adaptés à sa physiologie (lisse, écrasé, mouliné). Le lait Novalac premier âge est proposé par la crèche. Les parents pourront fournir leur propre lait si besoin.

Allaitement : Les parents peuvent apporter le lait maternel dans un cadre et un protocole strict (chaîne du froid, date et heure de recueil), afin d'assurer la continuité de l'allaitement.

- **Le sommeil**

Le sommeil est un besoin fondamental, il permet à l'enfant de se reposer physiquement, psychiquement et de développer ses capacités intellectuelles. Malgré les contraintes de la collectivité (bruits, nombre d'enfants...), le rythme de chaque enfant ainsi que ses habitudes d'endormissement (doudou, tétine...) sont respectés au mieux mais peuvent être différents de ceux de la maison (durée, heures de siestes...).

Lors de l'adaptation, nous prenons soin de recueillir les informations sur les habitudes d'endormissement de l'enfant, ce qui nous permet d'assurer une continuité entre la maison et la crèche. Dans un premier temps, nous essayons de nous calquer au plus près des habitudes de l'enfant. Nous nous adapterons ensuite à chaque enfant et seront à l'écoute des signes de fatigue afin de répondre à ses propres besoins.

Chez les bébés, la sieste est proposée dès les premiers signes de fatigue. L'enfant dort dans une turbulette fournie par les parents. Le service est composé de 3 dortoirs de 5 lits à barreaux à hauteur de l'adulte. Une fois installé dans leur lit, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin (berceuse, présence...) tout en essayant de développer une autonomie de sommeil. Selon les préconisations de la

PMI, nous passons toutes les 10 minutes durant leur phase de sommeil. Ceci est noté sur le registre. L'équipe ne réveillera pas des enfants qui dorment, nous respectons le sommeil de chacun. Le parent prendra la décision de le réveiller lui-même à son arrivée. Si un enfant ne parvient à s'endormir dans son lit, d'autres solutions sont proposées (poussette, transat, bras), afin qu'il se sente rassuré et le lit lui sera à nouveau progressivement proposé.

Chez les moyens, deux dortoirs de 6 et 12 lits à barreaux sont à disposition. Nous respectons le sommeil de chaque enfant, 1 ou 2 siestes sont proposées chaque jour en fonction du rythme des enfants. Un babyphone est branché lorsqu'il n'y a pas de professionnel dans le dortoir.

Chez les grands, un rituel d'endormissement est proposé après le repas (musique calme). Les enfants vont tous ensemble au dortoir, où ils dorment sur des lits bas. Des lits à barreaux sont proposés en début d'année en cas de difficultés d'endormissement. Les professionnels du groupe sont tous présents lors de l'endormissement puis deux personnes restent jusqu'au réveil. Les levers se font de façon échelonnée. Les enfants ne sont pas obligés de dormir mais ils sont invités à prendre un temps de repos dans leur lit. Nous pouvons être amenés à ouvrir les portes et les rideaux afin d'inviter l'enfant qui a beaucoup dormi à se réveiller doucement. Cela se fait dans le but de ne pas mettre en difficulté l'enfant et sa famille lors des couchers du soir.

- **L'hygiène et les soins corporels**

Les soins apportés individuellement à chaque enfant au sein de la collectivité contribue de manière essentielle au bien-être de l'enfant. Ils permettent d'assurer sa sécurité physique et affective, son confort, son hygiène et sa santé. À tout moment, le professionnel intervient pour rassurer et sécuriser l'enfant. Les équipes sont également vigilantes dans l'observation de l'enfant au quotidien afin de suivre son évolution dans un but de prévention.

La santé de l'enfant est primordiale, nous prodiguons les soins nécessaires en cas de blessure ou de fièvre survenant au cours de la journée (protocole établi par le médecin rattaché à la structure). Les transmissions du matin restent essentielles pour assurer la continuité des soins (antipyrétique...)

Les parents sont prévenus par téléphone si l'enfant a de la fièvre ou si tout signe d'aggravation est observé. Le parent peut être amené à venir chercher son enfant sur demande de la structure.

Les changes : La pudeur de l'enfant est notre priorité. C'est pourquoi nous verbalisons tous nos gestes lors du change. Les enfants sont changés au besoin et en fonction de leur développement psychomoteur (couché, debout pour les plus grands). Dans la section des grands, l'acquisition de la continence se fait au rythme de l'enfant. Il est important de ne pas le forcer à passer cette étape s'il n'est pas prêt physiquement et psychologiquement. A la crèche, l'enfant peut vouloir aller aux toilettes pour imiter les copains. Nous l'encouragerons et l'inviterons à y aller régulièrement au moment des changes. Le change debout permet à l'enfant de participer à ce moment (enlever sa couche seul, s'essuyer, enfiler son pantalon...). Lors l'acquisition de la continence, il est important de ne pas mettre l'enfant en échec et

de l'encourager à passer cette étape lors des « accidents ». Les parents devront fournir suffisamment de changes pour que l'équipe ait les moyens matériels de gérer cette phase d'acquisition.

Pour les enfants suivant un traitement occasionnel, celui-ci sera délivré uniquement sur ordonnance et administré par les professionnels qualifiés.

B.3 - Le Développement, le Bien-être, l'Eveil et les Echanges

- **Le jeu et les activités**

« *L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend par ce qu'il joue !* » dit Jean Epstein, psychosociologue spécialiste de la petite enfance. Le jeu permet à l'enfant de s'éveiller à la vie en favorisant son développement sensoriel et psychomoteur. Les jeux évoluent avec l'âge et le développement des enfants. Dans les groupes des moyens et des grands, les enfants ont besoin d'alternance entre jeux libres et jeux dirigés. Les bébés sont au stade de la découverte de leur corps et de leur environnement.

Dans l'unité des bébés : les enfants sont allongés sur des tapis et peuvent se déplacer en toute liberté et sécurité. Le but est de laisser faire l'enfant ses acquisitions de façon autonome et surtout de ne pas le contraindre dans une position dans laquelle il ne sait pas se mettre seul. L'adulte l'accompagne par la parole dans ses découvertes et peut lui proposer des moments de comptines, de musique, jeux de mains, petit livre... Au fil de l'année, les professionnels s'adaptent et adaptent les locaux en fonction du développement psychomoteur de l'enfant.

Dans les unités des moyens et des grands : les temps de jeux libres et de jeux dirigés s'articulent tout au long de la journée mais avec plus d'échanges et de collaborations chez les grands, où le désir de socialisation s'accroît.

Le jeu libre : C'est une activité que l'enfant choisit selon ses intérêts et qu'il mène à son rythme. Il décide du début et de la fin. Il teste sa capacité à jouer seul ou avec un ou plusieurs copains. Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons selon l'imaginaire de l'enfant. Les professionnels observent les enfants et interviennent à la demande de ceux-ci ou pour assurer leur sécurité. Les professionnels changent régulièrement les jeux à l'intérieur des différents espaces afin de renouveler leur intérêt.

Le jeu dirigé : C'est une activité proposée à un groupe restreint d'enfants qui va leur permettre d'expérimenter, de développer sur capacités sensorielles, de motricité fine, de réflexion (peinture, semoule, puzzle, loto...) en adéquation avec leur âge et leur développement. Ces temps de jeu dirigé vont permettre aux enfants d'intégrer les premières règles, d'attendre leur tour et d'observer les autres. Ces jeux structurés ont de nombreux avantages mais demandent une grande concentration donc seront proposés sur des temps courts. L'enfant est invité à participer à l'activité, mais il n'y a pas d'obligation à faire la séance proposée.

Les échanges entre les 2 structures : Ce projet consiste à faire connaître aux plus grands de Ohantzea la structure Ohantzea Ttiki qu'ils intégreront l'année suivante, afin de les familiariser avec ce nouveau lieu et aussi à la nouvelle équipe, idéalement 1 fois par mois.

Les échanges entre Ohantzea Ttiki et l'école publique du Bourg : Par le biais d'une convention mise en place en 2018-2019, une visite une fois par mois est organisée avec participation à un petit moment collectif : chant, musique, psychomot... Ils découvrent également la classe, la cour de récréation et autres...

- **L'approche artistique et culturelle**

Il est important de rappeler que lorsqu'on parle d'éveil culturel et artistique, il n'y a aucune notion d'apprentissage, seule la notion de plaisir est recherchée. Des spectacles sont proposés dans la structure grâce à l'intervention de plusieurs organisations (OPLB, communauté des communes...) Au quotidien, nous proposons des ateliers relevant du domaine des arts plastiques (peintures, pâte à modeler, gommettes, dessin...). Des ateliers d'éveil musical, des temps autour de la littérature avec mise à disposition des livres dès le plus jeune âge par exemple.

- **L'accueil en basque – Dispositif de labellisation**

La CAF, le CG64, la MSA Sud Aquitaine et l'OPLB se sont réunis au sein d'un dispositif de labellisation visant le développement d'une offre d'accueil en langue basque dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, permettant de garantir la qualité de l'accueil tout en favorisant le processus de la transmission de la langue. Sur les 3 proposés, le modèle de type C (accueil assuré en langue basque et en français pour tous les enfants fréquentant la structure ; 50 % du personnel d'encadrement et du personnel technique doit être bascophone) a été choisi et après un état des lieux des ressources en langue basque, un plan de formation a débuté à partir de janvier 2012 concernant 5 personnes afin que les établissements puissent acquérir le label définitif le plus rapidement possible.

Toujours en cours de labellisation, les structures proposent un accueil en basque à toutes les familles qui le désirent ; le personnel parlant basque pourra s'adresser aux enfants en basque à la demande des parents... Des moments privilégiés (histoires, chants, psychomotricité...) sont mis en place, en basque, à l'attention de tous les enfants tout au long de la journée.

Dans le cas où un parent ne souhaiterait pas que son enfant soit accueilli en bilingue, la crèche s'assure :

- que les échanges avec le référent francophone soient privilégiés
- que des activités de substitution en français soient proposées

- **L'égalité garçon-fille**

Dans notre structure, nous veillons à ne pas catégoriser les enfants dès le plus jeune âge, afin de promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles, de respecter leurs émotions leurs envies. Cela permet au tout-petit d'avoir confiance en lui, de développer ses talents et sa personnalité en toute liberté. La pédagogie égalitaire laisse une liberté d'expression. Il est essentiel que les enfants s'identifient en tant que filles ou garçons mais ils doivent pouvoir choisir d'être filles ou garçons à leur manière. Afin de faire évoluer ces représentations, nous mettons en place plusieurs outils :

- Pas de signalétique rose ou bleu (étiquettes, porte-manteaux)
- Paroles justes et égalitaires
- Eviter des injonctions du type « *ne pleure pas, tu es un garçon* », « *on dirait un garçon, soit plus douce* », etc...
- Bannir des livres stéréotypant
- Soigner la sélection des jouets et veiller aux représentations et messages induits.
- Proposer aux filles et aux garçons les mêmes jeux (caisse de voitures, poupées, jeux d'extérieur)

3. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

A – Les modalités d'intégration des établissements dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs :

- **Public accueilli**

La crèche reflète la mixité sociale et l'intégration multiculturelle. Elle est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont demandeurs d'emploi, dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle et aux familles monoparentales. Une attention particulière est donnée pour l'accueil de ces familles notamment :

- Des places de dépannage pour l'accueil des enfants dont l'un ou les 2 parents entre(nt) dans un parcours de formation ou d'insertion sociale ou professionnelle sont proposées.
- Les rencontres avec la puéricultrice de PMI permettent également de maintenir une attention particulière sur ces familles.

- **Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique**

Le service est ouvert à tous les enfants. L'accueil des enfants porteurs de handicap et/ou atteints de maladie chronique est encouragé. C'est leur donner la possibilité de fréquenter un lieu qui n'a pas une visée de rééducation, un lieu « juste pour jouer » et prendre le temps de grandir.

Le référent santé et accueil inclusif attaché à l'établissement peut être sollicité à la demande des parents ou de l'équipe éducative pour donner son avis sur la compatibilité d'un accueil de qualité en collectivité.

Voici les différentes actions mises en place à OHANTZEA et à OHANTZEA TTIKI pour favoriser l'accueil de ces familles :

- Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être établi pour permettre aux enfants concernés d'être accueillis en collectivité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, pour assurer leur sécurité et compenser les inconvénients liés à leur état de santé.
- Des conventions de partenariat sont signées avec les établissements qui suivent les enfants
- Des outils complémentaires peuvent être proposés aux parents pour une meilleure communication
- Un lien avec le référent santé et accueil inclusif peut être organisé.

Lorsque le handicap est décelé après l'entrée à la crèche :

- Des temps d'analyse de la pratique professionnelle peuvent être consacrés à la présentation de situations qui questionnent l'équipe éducative.
- Des orientations vers le Centre médico Psychologique (CMP), un pédiatre ou autre médecin peuvent être encouragées avec bienveillance auprès des parents pour obtenir un avis médical.

Dans tous les cas, que le handicap soit connu ou non :

- Les professionnels peuvent suivre des formations concernant l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie pour approfondir leurs connaissances et adapter leur pratique.
- Des temps d'échanges individualisés et en toute confidentialité avec la directrice peuvent être organisés à la demande de la famille ou à la demande de l'équipe éducative.

- **Les modalités d'accueil d'urgence**

Une place d'accueil d'urgence est réservée. Aucune réservation n'est possible. Les situations d'urgence sont soumises à l'appréciation de la responsable. Lors d'un entretien préalable, les solutions les plus adaptées pour l'enfant sont évoquées. La durée de l'accueil est définie en fonction des besoins.

Les situations relevant de l'accueil d'urgence sont :

- Un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil d'urgence (maladie de l'assistante maternelle, hospitalisation d'un parent, grand parent qui garde habituellement l'enfant...)
- Un enfant fréquentant la structure de manière occasionnelle ou sur un contrat à temps partiel qui aurait besoin d'une prise en charge ponctuelle en urgence en dehors de son temps de présence prévu.

Dans ces cas-là, la structure peut accueillir ces enfants en surnombre sous réserve que le taux d'encadrement soit respecté.

- **Éléments du contexte du territoire**



Urrugne (Urruñia en basque) s'étend de l'océan jusqu'aux flancs de la Rhune. Cette vaste commune, d'une superficie de 5 057 hectares, se compose de sept quartiers : Le Bourg, Béhobie, La Croix des Bouquets-Route d'Espagne, Mendichoko, Socoa-Corniche, Kechiloa-Choucoutoun et Olhette- Herboure. Urrugne compte près de 11 000 habitants et sa population se voit doubler en période estivale. Elle est la 6^e commune de la Communauté d'Agglomération Pays Basque comprenant 158 communes.

Le territoire d'Urrugne jouxte celui de Sare uniquement par une pointe (sans linéaire effectif partagé), et celui d'Irun sur seulement 90 m environ. Les communes limitrophes sont Ascain, Bariatou, Ciboure, Hendaye, Sare, Vera et Irun.

Les 2 structures OHANTZEA & OHANTZEA TTIKI, situées au centre bourg, ont pour spécificité de proposer un accueil bilingue (basque, français) et d'être les seules crèches associatives de la commune avec une autre structure accueillant les plus de 18 mois.

- **Les équipements présents sur le territoire :**

- Une mairie
- Un CCAS avec un relais petite enfance
- Des assistantes maternelles
- Une bibliothèque associative
- 4 écoles publiques : 1 au bourg, 1 à Socoa, 1 à Olhette et 1 à Béhobie / 1 école privée confessionnelle au bourg / 1 école privée associative au bourg
- 2 EAJE gérée par l'association OHANTZEA LE NID
- 1 EAJE gérée par l'OGEC
- Des associations
- Gymnases et salles associatives
- 1 Cinéma
- Des espaces verts
- Des commerces
- Des restaurants
- Des zones artisanales

- **Les partenaires extérieurs**

- La CAF
- La PMI
- La Mairie - Le relais Petite Enfance
- Les structures petite enfance environnantes
- Les organismes de formation

B – Inscription des EAJE dans une démarche en faveur du développement durable :

Depuis de nombreuses années, une démarche de réflexion sur le développement durable est mise en œuvre sur la structure : entretien écologique des locaux, produits et matériaux utilisés dans les soins quotidiens des enfants (repas, changes, pharmacie...), sensibilisation à la limitation des déchets...

Plusieurs actions sont mises en place en ce sens :

Soins des enfants :

- Linge lavable : gants de toilette pour le change et le débarbouillage des repas, serviettes de change, bavoirs
- Change des enfants à l'eau et au savon

- Limitation dans l'utilisation des produits de soins (liniment, crème de change, crème solaire) et de pharmacie
- Réutilisation des serviettes abimées pour une seconde vie (petites lavettes pour débarbouillage...)

Alimentaire :

- à partir de fin 2023, un cuisiner élabore et prépare les menus en fonction des saisons et privilégie les produits locaux : fruits, légumes.... Les menus sont mis en ligne sur le site internet de l'association et affichés à l'entrée des structures.
- Depuis sa création, livraison du pain par la boulangerie Zugazti quotidiennement.
- Passage à l'eau du robinet pour faire les biberons pour supprimer l'usage des bouteilles en plastique.

Activités :

- Récupération de divers matériaux pour les activités à la crèche (jouets et jeux, tissus divers...)
- Boîte à « bidules » : jouer avec des objets récupérés, de façon thématique ou libre : flacons, assiettes en plastique, bouchons...)

Entretien et divers :

- Nettoyage avec des produits des locaux afin de réduire l'effet des produits d'entretien sur les personnes et l'environnement
- Nettoyage des sols par un nettoyeur vapeur
- Utilisation du vinaigre blanc comme détartrant
- Mise en place du tri sélectif depuis 2017
- Limitation dans l'utilisation du plastique pour la vaisselle des enfants (assiettes, verres, couverts, biberons) : céramique, inox et verre sont favorisés au maximum
- Lessive et nettoyant lave-vaisselle ecolabel
- Affichage plastifié réutilisable
- Installation de mousseurs sur tous les robinets pour économiser l'eau